

DIVIDENDES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2017 – OPTIONS POUR LE PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS

PARIS, le 3 mai 2018 - L'Assemblée Générale de Kaufman & Broad S.A. réunie ce jour a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice clos le 30 novembre 2017 d'un montant de 2,10 euros par action et a décidé de proposer aux actionnaires une option entre (i) le paiement de la totalité du dividende en numéraire ou (ii) le paiement de la totalité du dividende en actions nouvelles de la Société ou (iii) le paiement de la partie correspondant à la moitié du dividende (égale à 1,05 euro par action) en actions nouvelles, l'autre moitié étant payée en numéraire, étant entendu que l'actionnaire ne pourra opter que pour un seul des choix proposés.

Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles qui seront remises en paiement du dividende est fixé à 37,60 euros par action. Ce prix correspond, conformément aux dispositions de l'article L. 232-19 du Code de commerce, à 90% de la moyenne des cours cotés de l'action Kaufman & Broad sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des 20 séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

La date de cotation des actions ex-dividende est fixée au 9 mai 2018. Les actionnaires pourront opter pour l'une des trois options susvisées entre le 9 mai 2018 et le 22 mai 2018 inclus en faisant la demande auprès de leurs établissements teneurs de comptes. Pour les actionnaires qui n'auront pas exercé leur option d'ici le 22 mai 2018, le dividende sera payé exclusivement en espèces.

Pour les actionnaires qui n'auront pas opté pour un versement total ou partiel du dividende en actions, le dividende sera payé intégralement en numéraire le 30 mai 2018. Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement total ou partiel du dividende en actions, le règlement livraison des actions interviendra à compter du 30 mai 2018 ; la partie correspondant le cas échéant au versement en numéraire sera payée le 30 mai 2018.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Les actions ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance au 1er janvier 2018 et feront l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur Euronext Paris. Elles comporteront les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires déjà émises et seront entièrement assimilées aux actions déjà admises aux négociations.

Le nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises pour les besoins du paiement du dividende en actions est de 1 176 979 actions (hors option au supérieur), représentant environ 5,59 % du capital et 5,61% des droits de vote de Kaufman & Broad exerçables en Assemblée Générale, sur la base du capital et des droits de vote publiés à la date du 6 avril 2018.

Calendrier :

7 mai 2018	Date d'arrêté (« Record date ») pour le paiement du dividende
9 mai 2018	Date de détachement (« Ex-date ») pour le paiement du dividende et ouverture de la période d'option pour le paiement de tout ou partie du dividende en actions
22 mai 2018	Clôture de la période d'option pour le paiement de tout ou partie du dividende en actions
25 mai 2018	Annonce des résultats de l'option
30 mai 2018	Mise en paiement du dividende en espèces, règlement livraison du dividende en actions

Avertissement

Le présent communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 4° et 212-5 5° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi que de l'article 18 de l'instruction AMF n° 2016-04 du 21 octobre 2016, telle que modifiée le 15 janvier 2018.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers. Ce communiqué ainsi que tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

L'option de recevoir le dividende au titre de l'exercice clos le 30 novembre 2017 en actions n'est pas ouverte aux actionnaires résidant dans tout pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès des autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

Lorsqu'ils décident d'opter pour le paiement total ou partiel du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions, notamment ceux décrits au chapitre 1.2 du document de référence déposé auprès de l'AMF sous le numéro 18-0226 en date du 29 mars 2018.

Ce communiqué est disponible sur le site : www.kaufmanbroad.fr

Contacts

Directeur Général Finances

Bruno Coche
01 41 43 44 73
Infos-invest@ketb.com

Relations Médias :

Agence Hopscotch Capital : Violaine Danet
01 58 65 00 77 / k&b@hopscotchcapital.fr

Kaufman & Broad : Emmeline Cacitti
06 72 42 66 24 / ecacitti@ketb.com

A propos de Kaufman & Broad - Depuis 50 ans, Kaufman & Broad conçoit, développe, fait construire et commercialise des maisons individuelles en village, des appartements et des bureaux pour compte de tiers. Kaufman & Broad est l'un des premiers Développeurs-Constructeurs français par la combinaison de sa taille, de sa rentabilité et de la puissance de sa marque.